

Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'Union Départementale CGT des Landes

97 place de la caserne Bosquet - Maison des Syndicats - 40000 Mont de Marsan - 05 58 06 50 70

Directeur de Publication : Jacques Corrihons

Bulletin mensuel d'information destiné aux syndiqués - 64ème année - N° 396 - septembre 2009 1.00€

Imprimé par nos soins - Inscription C.P.A.P. : 0708 S 06601



Pandémie grippale : la Cgt demande une concertation au ministre du Travail

La DGT vient de publier, dans une circulaire du 3 juillet 2009, ses préconisations à l'égard des employeurs en préparation d'une pandémie grippale dans les prochaines semaines. Celle-ci n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales. La CGT s'étonne que les syndicats de salariés n'aient été ni consultés, ni même informés de ces dispositions qui concernent « les divers acteurs du monde du travail ». Nous pensons, comme l'indiquait la circulaire du 18 décembre 2007 à propos d'un autre risque de pandémie grippale, que l'efficacité des mesures sera en grande partie conditionnée par la façon dont les salariés et leurs représentants seront informés d'une part, consultés et associés d'autre part sur les mesures à prendre. Sur ces aspects, la circulaire 2009 est en retrait sur celle de 2007 : sur bien des points, elle met l'accent sur le pouvoir unilatéral de l'employeur et ouvre de ce fait la voie à des effets d'aubaine en matière d'organisation du travail n'ayant rien à voir avec la pandémie. Faisant le choix d'insister sur les prérogatives des employeurs, elle donne une interprétation restrictive du droit de retrait. Elle omet de mentionner le nécessaire respect des droits des personnes et des libertés individuelles et collectives.

SOMMAIRE

● Pandémie grippale	page 1
● Les enjeux de la rentrée	pages 1 à 6
● En Bref	page 7
● Synthèse des contributions sur la situation unitaire	page 8

COMITE GENERAL Union Départementale CGT des Landes

le 1er septembre 2009

à 9h00

Salle Maroc
Morcenx

Les enjeux de la rentrée

Rapport sur l'actualité du CCN du 26/08/2009 par Michel DONEDDU

Les enjeux économiques et sociaux se situent à un niveau particulièrement élevé, dans un contexte de récession d'une gravité historique, qui frappe directement des centaines de milliers de salariés, suscite de fortes inquiétudes parmi des millions et conditionne l'état d'esprit de tous. De toute évidence, les réactions des grands groupes industriels, commerciaux et financiers visent essentiellement à préserver la rémunération du capital malgré la chute de la Bourse, quelles qu'en soient les conséquences sur l'Emploi et les potentiels productifs. Le fait que la Bourse soit repartie à la hausse au mois d'août ne peut pas être interprété comme la fin de la crise. La récession de l'Emploi se poursuit. Quant aux dispositions prises au niveau politique, rien n'indique qu'elles assurent une sortie de crise. Elles tendent en effet à reproduire les facteurs qui l'ont provoquée, que beaucoup d'économistes, pourtant d'horizons divers, ont situés dans la financiarisation de l'économie et le creusement des inégalités sociales de toutes sortes. La remise en cause du repos dominical par la loi du 11 août 2009 tend ainsi à démontrer que le Gouvernement reste profondément ancré dans une logique de dévalorisation du travail.

Mais la situation est aussi caractérisée par la nature et l'ampleur de la réaction des salariés, dans beaucoup de pays d'Europe et tout particulièrement en France. L'unité syndicale qu'on a réussi à construire depuis le début de l'année est d'une ampleur et d'une qualité inédite. À plusieurs reprises, les salariés se sont rassemblés dans des mobilisations du plus haut niveau dans notre histoire sociale. La conscience a très largement progressé que l'origine de la crise ne se situe pas dans des erreurs de gestion, mais dans le fonctionnement même du capitalisme d'aujourd'hui. Et du coup s'est affirmée avec force l'exigence que ce n'était pas aux salariés d'en payer la facture. Alors que les Pouvoirs publics et le Patronat feignaient de ne voir dans ces mobilisations et cette unité que l'expression d'un exutoire face à une crise où salariés, pa-

trons et actionnaires seraient dans le même bateau, la CGT a pu au contraire déployer en grand le slogan : « la crise, c'est eux, la solution c'est nous ! »

Ainsi, l'enjeu de la rentrée est-il de reprendre sans délai la construction de ce mouvement. Il s'agit de dépasser les obstacles qui ont pu apparaître au premier semestre, comme le fléchissement de la mobilisation depuis le 1^{er} mai et l'échec de la journée nationale interprofessionnelle du 13 juin, ainsi que les grippages auxquels on a été confronté dans l'unité syndicale.

De ce point de vue, la date du 7 octobre 2009 est déjà inscrite dans le calendrier. Le CCN pourrait décider, sans attendre les rencontres intersyndicales de septembre, d'en faire un grand rendez-vous de mobilisation nationale.

Pour créer les conditions de nouvelles mobilisations, une problématique se pose : l'essentiel est-il de cultiver l'indignation des salariés face aux responsables de la situation, la contestation des stratégies patronales et des mesures gouvernementales ? Ou est-il de cultiver les facteurs de confiance dans la possibilité et dans l'efficacité du rassemblement et des luttes ?

Cette problématique se décline en plusieurs autres questions :

- dans les débats syndicaux sur l'actualité, alors que s'allonge la liste des mauvais coups estivaux du gouvernement et du patronat, quelle place donner aux luttes ayant enregistré des succès, totaux ou partiels, sur l'emploi, sur les salaires ?
- des thèmes comme la répartition des richesses dans les entreprises ou la politique industrielle ont été consentis par le patronat ou le gouvernement comme objets de discussion avec les syndicats. On a bien conscience qu'il s'agit de réponse en trompe-l'œil aux attentes sociales. Comment alors valoriser l'ouverture de ces discussions comme autant de résultats des mobilisations et les situer en nouveaux objectifs revendicatifs ?
- en cette période de rentrée, la recherche de l'unité syndicale peut prendre du temps tout en restant un puissant facteur de rassemblement et de mobilisation des salariés ? Comment concilier les temps différents de la construction unitaire et de la nécessaire mobilisation ?

Autant de questions qui ne sont pas sans rapport avec celles touchant à la stratégie des luttes pointées et débattues dans le cadre de l'animation des débats préparatoire au 49^{ème} congrès.

Pour poursuivre cette introduction, il vous est proposé d'aborder successivement les 3 thèmes suivants en rapport direct avec la rentrée :

- l'état des grands dossiers revendicatifs qui sont ouverts,
- la revalorisation donnée par la crise à la place du syndicalisme de transformation sociale,
- les objectifs à travailler en matière d'initiatives de mobilisation et de syndicalisation.

1. De grands fronts revendicatifs sont ouverts

Le front de l'emploi

L'UNEDIC recense près de 2.300.000 chômeurs indemnisés fin juin 2009, nombre qui s'élève à 3 millions de personnes lorsqu'on prend en compte les privés d'emploi

bénéficiaires d'allocations de solidarité, de formation ou de reclassement. En un an, le nombre total de chômeurs s'est accru de 370.000, soit 2,4% des salariés du privé.

Le corollaire économique des drames humains que représentent ces chiffres, c'est une diminution brutale de l'emploi salarié de 400.000 unités. Cette baisse est essentiellement concentrée dans l'industrie manufacturière, en raison des suppressions d'emplois permanents et de la non reconduction des contrats d'intérim. En seulement 12 mois, l'emploi industriel a ainsi reculé de plus de 5%.

La gravité de cette situation n'est pas à démontrer, dont les conséquences sont une dégradation immédiate de la situation sociale du pays et un handicap pour son avenir.

Le débat mérite d'être porté sur ses causes et les responsabilités. Si le PIB a diminué de 2,4% sur les 12 derniers mois, les données publiées par l'INSEE font apparaître que cela ne résulte ni d'un tassement de la consommation, ni de la réduction du commerce extérieur, puisque les importations décroissent dans les mêmes proportions que les exportations. Deux grandes raisons expliquent la récession du PIB :

- la chute des investissements des entreprises (-7% en un an), ce qui a réduit la demande intérieure,
- et leur politique de déstockage, qui a répondu à la demande intérieure en baissant la production.

Ces constats globaux résultent pour l'essentiel du comportement des grands groupes, qui ont considérablement financiarisé leurs activités (depuis 2007, les recettes financières de l'ensemble des entreprises non financières dépassent leurs excédents d'exploitation !). Pour eux la crise financière et la dévalorisation des actifs boursiers sont apparues comme un risque de diminution de profit, qu'ils ont compensés par des économies sur les investissements et une politique de déstockage. Les entreprises du CAC 40 ont ainsi engrangé plus de 30 milliards d'euros de cash durant la crise.

Voilà donc l'origine des baisses des carnets de commande, dont les répercussions se sont étendues à l'ensemble des réseaux de sous-traitance.

À cela s'ajoutent les restructurations des groupes répondant à des logiques d'actionnaire décidées en dehors de toute contrainte de marché, comme Caterpillar, SBFM, Molex Exemple emblématique, le groupe américain Molex a racheté la filiale de la SNECMA Cinch uniquement pour récupérer les brevets, les capacités de recherche et le marché et entend aujourd'hui fermer le site français de Villemur sur Tarn en empêchant toute reprise industrielle.

Quant aux banques et institutions financières, seulement 20% de leur résultat résulte de leur activité de crédit, le reste étant lié à leurs activités boursières et spéculatives. Ainsi le tapage médiatique sur les bonus des traders et des dirigeants, et les rododromades gouvernementales à leur sujet, ne doit pas masquer l'essentiel, qui réside dans les stratégies financières.

De celles-ci résulte un nouvel affaiblissement du potentiel industriel du pays, qui a perdu 5% de ces capacités en un an. Voilà pourquoi les luttes pour la défense de l'emploi sont essentielles. Les revendications portant sur l'indemnisation des licenciements, qui bénéficient d'une promotion médiatique sans doute orchestrée, ne sont certes pas à négliger mais ne peuvent venir qu'en complément

de la démarche syndicale de lutte pour l'emploi.

Le succès obtenu par les salariés de SBFM, entreprise que le groupe Renault a finalement reprise 10 ans après l'avoir cédée, montre qu'il ne s'agit pas d'actions irréalistes. Certes, elles impliquent souvent que les revendications et les interventions dépassent le périmètre de l'entreprise et impliquent la responsabilité économique et sociale des maisons mères et des groupes donneurs d'ordre.

Cette démarche revendicative de terrain pour la défense de l'emploi alimente l'action globale de la CGT pour l'adoption d'une véritable politique industrielle dans notre pays. Là encore, notre démarche ne reste pas sans effets. Par exemple, le Grenelle de la Mer du 10 juillet a décidé de la mise en place d'une filière nationale de déconstruction des navires, malgré l'hostilité d'une partie des armateurs.

Les Assises nationales du 11 juin à Montreuil « pour une politique industrielle durable » ont retenu la date du 22 octobre prochain pour une initiative de mobilisation d'envergure nationale pour l'industrie. L'idée d'une manifestation parisienne a été avancée. Doit-elle être nationale ou accompagnée d'initiatives décentralisées ? Le CCN est invité à délibérer sur cette question, sachant que toute décision doit s'accompagner de la mise en œuvre des moyens de réussite.

Le front des salaires et du pouvoir d'achat

Cela fait maintenant plusieurs années que la rentrée constitue un moment fort d'expression des revendications salariales. Elles se posent de façon complémentaire en termes de niveau de salaire décent pour vivre aussi bien que de reconnaissance des qualifications dans le travail. On n'oublie pas qu'il y a déjà deux ans, Nicolas Sarkozy s'était fait élire en faisant campagne sur le thème du « gagner plus », certes allègrement contourné depuis par le candidat devenu Président.

Depuis un an, la crise financière est venue renforcer les problématiques salariales, en braquant le projecteur sur le niveau atteint par les inégalités entre les revenus du travail et ceux du capital. Elles sont apparues non seulement porteuses d'injustices sociales, mais aussi comme facteurs de crise économique. Pour beaucoup, les revendications salariales ne paraissent plus s'opposer à l'emploi, mais au contraire à le favoriser.

Cela a engendré un débat qui a pris bien au-delà des rangs du syndicalisme, portant notamment sur les places respectives de l'investissement et de la consommation dans les plans de sortie de crise. Le gouvernement français, Président de la République en tête, a prétendu privilégier la relance par l'investissement pour esquiver les revendications salariales et ses propres engagements de campagne et réserver l'essentiel des fonds publics mobilisés pour le renflouement du système financier.

Il n'empêche que le gouvernement n'a pas pu esquiver le débat sur la répartition des richesses dans les entreprises. Certes le patronat a exercé une farouche résistance à ce qu'il s'ouvre, se déclarant hostile à toute idée de négociation globale qui inclurait le thème des salaires. Mais de façon contradictoire, le MEDEF lui-même a dû consentir que la question de la répartition des richesses fasse partie de la délibération sociale qui doit reprendre à la rentrée – le 15 septembre – selon les engagements patronaux pris lors des réunions paritaires du mois de

juin.

L'actualité estivale, avec les annonces des niveaux de profits réalisés par les banques et quelques grands groupes, puis la reprise de la hausse boursière en août, renforce encore largement l'exigence de mettre les salaires à l'ordre du jour des mobilisations de la rentrée.

La publication au mois de juin des comptes de la nation de 2008 a confirmé la poursuite de l'accroissement de la part octroyée aux revenus du capital par les entreprises. Les dividendes et assimilés ont augmenté de 9,3% durant l'année de la crise financière. Ils ont dépassé le quart de la richesse produite par les entreprises, soit plus que leurs investissements, ou encore plus que les cotisations sociales des employeurs et impôts à la production réunis.

Cela étant, le débat sur la répartition des richesses pour appuyer les revendications salariales doit prendre en compte les différences de situation selon les entreprises. La rémunération des actionnaires se concentre dans les plus grandes, celles cotées en bourse. L'exigence d'un autre partage peut s'y exprimer directement. Ce n'est pas toujours le cas d'autres entreprises, où les revalorisations de salaires doivent s'accompagner de l'exigence d'un paiement de la production à son juste prix.

Comment mieux aider les syndicats à le faire ? Les revendications salariales peuvent en effet être freinées lorsqu'une direction d'entreprise présente une situation financière tendue, alors que les profits ont été prélevés en amont, par la holding, la maison mère ou le donneur d'ordre, dans les échanges internes au groupe, à l'entreprise ou au réseau de sous-traitance.

Le front des retraites

Le pouvoir d'achat des retraites et l'avenir des régimes de retraite prolongent les revendications salariales dans le domaine du salaire socialisé. L'actualité en souligne à nouveau les enjeux.

La crise financière et la dévalorisation brutale de la Bourse ont confirmé la dangerosité des régimes par capitalisation. Faisant reposer le financement des pensions sur la Bourse, ils ont fait subir des baisses brutales et considérables de revenu à des millions de retraités dans le monde. Cela conforte notre position revendicative, exigeant que l'avenir des régimes repose sur le principe de solidarité intergénérationnelle que seul garantit un fonctionnement par répartition.

Le 22 juin dernier, devant les parlementaires réunis en Congrès à Versailles, Nicolas Sarkozy a annoncé que 2010 serait un « rendez-vous capital » sur les retraites, alors qu'il était prévu à l'origine « un point d'étape » entre les syndicats, le patronat et le gouvernement. Le débat annoncé devrait s'appuyer sur le rapport que le Conseil d'orientation des retraites doit rendre début 2010.

Le gouvernement ne ménage pas sa peine pour marquer la nouvelle réforme d'une tonalité régressive. En juin, François Fillon et Brice Hortefeux avaient avancé l'idée de reculer l'âge de la retraite à 67 ans. Durant la première quinzaine du mois d'août, le nouveau Ministre du Travail, Xavier Darcos, a porté le débat sur les bonifications accordées aux femmes ayant eu plusieurs enfants, prenant prétexte de problématiques juridiques quant à l'égalité entre les hommes et les femmes soulevées par la HALDE et la Cour de cassation.

Sur cette question spécifique, la CGT a souligné que la question de l'égalité est grandement biaisée par le fait

que les femmes retraitées perçoivent des pensions largement inférieures à celles des hommes. C'est la raison pour laquelle la CGT revendique le maintien des droits spécifiques liés à la maternité.

Il faut donc se préparer à mener à nouveau une bataille revendicative offensive sur les retraites, assurant la convergence entre la défense du pouvoir d'achat des retraités actuels et celle des droits des salariés à une retraite décente. La question de la pénibilité reste aussi à l'ordre du jour, l'attitude fermée du patronat n'ayant toujours pas permis une quelconque avancée vers les attentes des salariés concernés.

Le front du temps de travail

L'an dernier, l'été avait déjà été marqué par une forte déréglementation de l'aménagement du temps de travail dans les entreprises, avec la seconde partie de la loi du 20 août 2008. Les réactions syndicales avaient abouti à une certaine atténuation – limitée – du dispositif voté par le Parlement, le Conseil constitutionnel ayant invalidé l'abrogation automatique des conventions et accords déjà conclus.

L'été 2009 a, à nouveau, connu une offensive gouvernementale, cette fois-ci portant sur la déréglementation du repos dominical : débat parlementaire en juillet, loi publiée le 11 août, décrets d'application quasi immédiats.

Toutefois, le débat ne s'est pas passé sans résistances. Les 8 confédérations s'étaient déclarées hostiles à l'extension du travail du dimanche dans la déclaration unitaire du 26 mai. Des réticences se sont exprimées au sein même de la majorité parlementaire.

Au bout du compte, la loi ouvre la porte à une importante extension des dérogations autorisant les commerces et services de détail à ouvrir le dimanche : dans les zones touristiques, les dérogations deviennent de droit pour les employeurs, sans qu'aucune majoration salariale ni repos compensateur ne soit inscrit dans le Code du Travail ; dans les agglomérations de Paris, Lyon et Marseille, des autorisations préfectorales d'ouverture dominicale pourront être accordées sur proposition du maire d'une des communes de l'agglomération, les organisations syndicales n'étant sollicitées que pour avis.

Dès lors, l'action revendicative devrait porter à la fois sur le respect du principe du repos dominical, paradoxalement réaffirmé dans la loi du 11 août, et sur la limitation concrète des dérogations introduites par la loi.

Par exemple, celle-ci stipule que des négociations doivent s'ouvrir dans les branches concernées par les dérogations au repos dominical, afin de fixer des compensations pour les salariés. Comment en faire à la fois un thème unitaire et une exigence juridique dont l'irrespect interdirait la délivrance préfectorale des dérogations ? De même, le rôle dévolu aux élus des conseils municipaux et des collectivités dans le processus de dérogation ouvre de nouveaux champs d'intervention revendicative, qui confèrent aux organisations territoriales interprofessionnelles une responsabilité particulière. La Commission de la CE sur le repos dominical propose aussi d'étendre la problématique à tous les salariés touchés par le travail du dimanche, y compris d'autres branches que le commerce.

Le front de la fiscalité

Comme tous les ans, le second semestre est le moment où le Gouvernement construit le budget de l'État et de la Sécurité sociale. Ce sujet classique d'intervention syndi-

cale prend cette année un tout autre relief.

En effet, le déficit des finances publiques a atteint des sommets abyssaux. D'une part, le Gouvernement a puisé sans compter dans les fonds publics pour renflouer le système bancaire et financier, d'autre part la récession économique a provoqué un très net recul des recettes de l'État. En un an, la dette publique pourrait passer de 60 à 80% du PIB. Conséquence : la charge de la dette, qui est déjà le premier poste du budget de l'Etat pourrait croître de façon considérable dès 2010.

A la limite, ce choix de l'endettement aurait pu ne pas être critiquable, si les fonds avaient été consacrés à un développement humain durable et été inscrits dans une réforme de la fiscalité faisant contribuer les revenus financiers et les plus hauts revenus. Mais les milliards d'euros mobilisés ont des effets sociaux très limités, ils ne stimulent pas de véritable politique industrielle, ils ne préparent pas une quelconque « définancialisation » de l'Economie. Le comportement des banques, des grands groupes et de la Bourse semble bien indiquer le contraire.

Du coup, l'alourdissement considérable du déficit public menace les salariés. Il menace d'une part, leur pouvoir d'achat, avec le risque de voir le Gouvernement alourdir la fiscalité indirecte pour combler le trou. C'est un des enjeux posés par le projet de « taxe carbone », qui pourrait être un facteur de développement humain durable, à condition toutefois de ne pas peser sur les salariés.

Le risque est aussi de voir le Gouvernement opérer, pour réduire les dépenses publiques, de nouvelles coupes sombres dans les services publics, dont les salariés feraient encore les frais de la dégradation. En témoigne la récente loi Bachelot et ses conséquences régressives sur le système de santé, qui restent un objet de lutte les prochaines semaines et prochains mois.

L'emprunt national que le Président de la République a décidé de lancer participe de la même logique. Il viendrait encore aggraver le déficit public et la future charge de la dette de l'état. Il offrirait une source de revenus financiers aux souscripteurs, c'est-à-dire les institutions financières et les ménages les plus riches. Ainsi, dans la consultation ouverte auprès des syndicats, la CGT ne peut se contenter d'avancer des propositions en matière d'objectifs économiques de l'emprunt. Elle a pleinement vocation à revendiquer des pistes alternatives à l'emprunt lui-même. Il s'agit de l'ensemble de nos propositions pour une fiscalité plus juste et pour le financement de la sécurité sociale, pénalisant les revenus financiers et encourageant l'emploi et les salaires, à l'inverse du bouclier fiscal de Sarkozy.

Ainsi l'enjeu revendicatif que représente la fiscalité se trouve porté par l'actualité et est fortement revalorisé. C'est la raison pour laquelle les rencontres nationales d'Aubagne des jeudi 24 et vendredi 25 septembre, dont le principe avait été arrêté parmi les décisions du 48ème congrès prennent une dimension particulière. Elle sont destinées à constituer un moment de construction revendicative autant que d'appropriation des enjeux de la fiscalité par les militants. Les organisations du CCN sont largement invitées à y participer.

2. La crise renforce la place du syndicalisme de transformation sociale

Depuis un an, le débat économique a véritablement changé de nature.

Il était jusqu'alors dominé par les chantages du libéralisme,

qui justifient la prééminence des activités boursières et de la spéculation financière sous prétexte qu'elles garantiraient la meilleure allocation des ressources pour financer l'ensemble de l'Economie.

La survenue de la crise majeure actuelle, avec sa double dimension de menace d'effondrement du système financier de récession économique mondiale, est venue porter un coup sévère aux théories libérales. La déréglementation et la financiarisation sont clairement apparues, non comme des moteurs de la croissance, mais comme des facteurs de désordre et des dangers sur le moyen terme.

Le débat s'est logiquement ouvert sur la nature des réponses à apporter pour sortir de la crise. Très schématiquement, parmi les défenseurs du capitalisme, deux grandes thèses s'affrontent. Pour les uns, ce sont les excès de la dérégulation qui sont responsables de la crise ; les réponses doivent donc être trouvées dans des dispositions de régulation du système financier, sans remettre en cause le rôle dirigeant de la bourse. Pour d'autres au contraire, c'est une dérive du système qui est en cause, et les réponses doivent resituer les activités financières dans un rôle, non plus de fin en soi, mais de soutien à l'Economie et à l'Emploi.

Le discours de Nicolas SARKOZY est significatif de la portée de ce débat. En se présentant comme un fervent partisan de la moralisation du capitalisme, il a fait mine de se ranger dans le camp des partisans de changements radicaux, tout en menant dans les faits une politique de renflouement du système, visant pour l'essentiel à ce que les « affaires » reprennent.

Toujours est-il que la situation a profondément changé par rapport au début des années 1990. Après la chute du mur de Berlin, la théorie dominante était celle de la fin de l'histoire. Le capitalisme était devenu l'horizon indépassable du monde entier, non pas un système économique et politique issu d'un rapport de forces, mais le système économique « naturel » s'imposant à un monde développé et ouvert. Aujourd'hui, force est de constater que tout cela se discute. C'est donc un contexte favorable au renforcement de la place de la CGT, en tant que syndicat qui dans toute son histoire a défendu les revendications quotidiennes des salariés, dans le cadre des réalités économiques et politiques, en les inscrivant dans une perspective de transformation de la société et d'abolition ou de dépassement du capitalisme. Aujourd'hui, on peut sans doute repérer deux grands axes de transformation, se révélant non comme des utopies lointaines, mais comme des objectifs que la situation met à l'ordre du jour.

Il en est ainsi de la place des salariés dans l'intervention sur les stratégies des entreprises. Les dirigeants des groupes sont en effet apparus au grand jour comme personnellement intéressés, par les systèmes de stocks options, bonus et autres parachutes dorés, aux seuls intérêts des actionnaires et à la financiarisation de l'économie. Du coup cela relance le débat sur la nature même de l'entreprise : est-elle avant tout une société d'actionnaires ou un collectif de travail ?

Par exemple, le Centre des jeunes dirigeants a pris le parti d'alimenter ce débat en publiant en mai un mémorandum intitulé « pour un nouveau dialogue social », centré sur la reconnaissance de « la place du collectif de travail » par rapport aux propriétaires de l'entreprise. Même si les 15 propositions rejoignent le plus souvent des

propositions patronales classiques, comme le regroupement des IRP dans une instance unique, cela conforte nos propres propositions de nouveaux droits collectifs d'intervention et de nouveau statut du travail salarié.

D'autre part, la portée et le contenu et de l'intervention publique, son rapport avec la propriété privée, sont des questions qui font désormais débat. Lorsque Laurence Parisot a invoqué le respect du « droit de propriété » pour rejeter toute incitation publique à discuter de la répartition des richesses dans les entreprises, cela a eu plus pour effet de discréditer le MEDEF que de convaincre l'opinion. Fin juillet, interviewé à la radio sur la reprise par les banques des versements des bonus aux traders, Jacques Attali a mis en cause la propriété privée du système bancaire et s'est prononcé pour la constitution d'un système public au niveau européen. On est bien loin de la philosophie ultralibérale des 315 propositions du rapport Attali, baptisé on s'en souvient « pour une libération de la croissance française », qui a été publié il y a à peine un an.

La CGT, qui défend la place des services publics, prône la constitution d'un « pôle financier public », pousse à l'adoption d'une politique industrielle publique, ne peut donc que sentir sa place son rôle et sa responsabilité renforcés dans le contexte d'aujourd'hui.

3. Quelle démarche de mobilisation pour la rentrée ?

Ainsi, les questions les plus déterminantes actuellement posées à la CGT ne sont ni le contenu ni la perception de ses orientations, mais sa capacité à les traduire en mobilisation et en efficacité revendicative. Les organisations, de la Confédération aux syndicats, devraient ainsi placer la rentrée sous le triple signe du renforcement de la syndicalisation, de l'action pour le syndicalisme rassemblé et de la mobilisation des salariés.

Initiatives de syndicalisation

On l'a déjà dit, le trop faible nombre de syndiqués en France est un handicap pour tous les salariés. Si un mouvement d'adhésions a bel et bien été constaté depuis le début de l'année, le nombre de FNI réglés par les syndicats à COGETISE n'atteint que 640.000 pour 2007, ce qui place le niveau de syndicalisation CGT à 652.000 en tenant compte de la régularisation que la Fédération des Ports et Docks doit réaliser en septembre. Les avances date à date enregistrées, fin juillet, de 2008 sur 2007 et de 2009 sur 2008, étant en partie dues à une implication plus rapide des syndicats dans COGETISE, il est encore difficile de mesurer le renforcement effectif de la syndicalisation à la CGT induit par le mouvement d'adhésions. La construction du rapport de forces passe plus que jamais par la démarche de renforcement de la CGT, impliquant un déploiement militant dans les entreprises organisées et inorganisées. Cela devrait faire partie des points à l'ordre du jour dans toutes les réunions de syndiqués à la rentrée. N'oublions pas d'y aborder la nouvelle portée des élections professionnelles dans les entreprises, auxquelles la loi réformant la représentativité donne une dimension syndicale et revendicative aussi bien dans l'entreprise, dans les branches qu'au niveau interprofessionnel.

De même, la négociation nationale qui doit s'ouvrir sur la représentativité dans les très petites entreprises est pour la CGT indissociable de la conquête de nouveaux droits pour ces salariés, ce qui s'annonce comme un point dur

de la négociation. Pourquoi donc ne pas en faire l'objet d'une grande campagne de déploiement et de syndicalisation parmi les salariés des TPE ?

Démarche unitaire

Comme déjà dit en début d'introduction, l'unité syndicale construite cette année a considérablement marqué le paysage social et constitue un véritable acquis. Le rôle joué par la CGT a été déterminant. Il a lui-même été porté par la définition par nos précédents congrès de la conception de syndicalisme rassemblé, et l'adoption d'une démarche unitaire la concrétisant. Cela s'est traduit par des décisions d'appel à la mobilisation par l'ensemble des confédérations et organisations nationales de notre pays, appuyées sur la plate-forme revendicative unitaire contenue dans la déclaration commune du 26 mai, ce qui est loin d'être sans intérêt quand on connaît l'état de division du mouvement syndical français. Néanmoins, rien n'est linéaire. L'unité reste fragile, tant les tendances au chacun pour soi ont encore la vie dure au sein du syndicalisme français. Le comportement de Force Ouvrière en a témoigné régulièrement durant le premier semestre, ce qui a été confirmé par les interviews d'hier de Jean-Claude Mailly dans le Figaro et à France Info, qui sont de véritables plaidoyers pour la division. Le fort recul de la participation à la journée nationale d'action du 13 juin a pu ainsi avoir pour conséquence d'affaiblir, voire de fissurer la situation unitaire. De même dans la CGT, l'idée a pu se diffuser çà et là l'idée que l'ancrage unitaire pouvait constituer un frein à la mobilisation. On sait que c'est une idée en trompe-l'œil, l'unité étant avant tout la condition indispensable de la mise en mouvement des salariés. En même temps, la CGT ne peut pas rester indifférente face aux manœuvres visant la paralysie de l'intersyndicale, fussent-elles habillées d'une radicalité verbale. Il est de notre responsabilité de premier syndicat de France, de tout faire pour prolonger et consolider l'unité syndicale, au niveau national, dans les branches et dans les territoires. Et par conséquent de reprendre sans tarder tous les contacts intersyndicaux. C'est dans cet état d'esprit qu'au niveau confédéral, la CGT a répondu favorablement à l'invitation faite à Bernard Thibault par la CFDT de participer à son université d'été, pour un débat sur l'avenir du syndicalisme. En même temps, pouvons-nous attendre que ces rencontres se soient tenues et aient produit des résultats pour préparer la mobilisation de rentrée ? On ne peut pas prendre le risque de rater les échéances, cela donnerait prise à l'idée que la recherche de l'unité freine plus qu'elle ne mobilise. Le CCN pourrait donc décider que la CGT prenne immédiatement l'initiative de propositions d'actions auprès des salariés, y compris pour alimenter la construction unitaire.

Initiatives de mobilisation

Déjà de telles initiatives sont programmées. Rappelons la date du 22 octobre 2009 déjà citée comme initiative nationale pour l'Emploi et le développement de l'Industrie, avec une manifestation à Paris, dont le CCN pourrait décider de faire un fort moment de mobilisation offensive. Certaines professions ont aussi arrêté des initiatives d'action. Les fédérations de la Chimie et de la Métallurgie organisent une journée pour la défense de la filière automobile le 17 septembre, avec un rassemblement à Paris. La FAPT prépare une journée d'action pour défendre le service public de la Poste en septembre, dans une construction professionnelle unitaire. Dans le prolongement de cette action

professionnelle, le 3 octobre la défense du Service public de la Poste prendra une dimension nationale interprofessionnelle avec la consultation de la population organisée par les syndicats et des élus de collectivités. Cela mérite qu'on évalue le besoin d'implication de toute la CGT dans une initiative d'une telle ambition.

Point fort des mobilisations, la date du 7 octobre est déjà retenue comme celle d'un grand rendez-vous interprofessionnel. Le fait que l'initiative ait été prise au niveau de la Confédération Syndicale Internationale donne de fait un caractère unitaire à la décision, puisque la CFDT, FO et la CFTC siègent à la CSI aux côtés de la CGT. Il est donc proposé aux organisations du CCN de ne pas attendre la reprise des rencontres intersyndicales nationales pour décider de faire du 7 octobre une grande journée de mobilisation des salariés de notre pays, et que cela soit au cœur des décisions d'aujourd'hui.

A partir de l'expérience de 2008, il est aussi proposé de la construire, non pas comme la simple déclinaison d'une journée mondiale « pour le travail décent », mais bel et bien comme une journée nationale interprofessionnelle pour l'Emploi, les Salaires et les Retraites. Il s'agit avant tout de se rassembler pour une sortie de crise qui ne sacrifie pas les salariés, mais au contraire réponde à leurs attentes. Cette mobilisation sera renforcée par le fait qu'elle se situe à un moment de convergence revendicative mondiale, qui donne toutes ses dimensions à la notion de travail décent.

Le CCN pourrait donc mandater la Confédération pour engager sans tarder la construction de cette mobilisation. Quelle forme pourrait-elle prendre ?

Elle devrait être popularisée dans les initiatives portées par le Secrétaire général : la conférence de presse de rentrée du 3 septembre, le meeting parisien du 8 septembre.

Elle devrait constituer la priorité de l'animation confédérale de la mobilisation de rentrée.

Mais cela appelle aussi et surtout à une implication de même niveau de la part des fédérations et unions départementales.

Notamment, débattons dès aujourd'hui de l'articulation entre la préparation des initiatives professionnelles et interprofessionnelles du calendrier.

Les mobilisations professionnelles déjà programmées ne doivent pas relativiser l'intensité de l'appel à la participation au 7 octobre des syndiqués et des salariés. Comment animer tout cela, avec efficacité, dans une démarche de complémentarité et de déclinaisons professionnelles de tous ensemble interprofessionnels ?

Pour terminer, il convient de souligner que les mobilisations nationales, qu'elles soient interprofessionnelles ou professionnelles, n'ont de portée que si elles alimentent les luttes d'entreprise.

Nous l'avons suffisamment analysé depuis un an : il n'y aura pas de grand soir de mobilisation qui apportera l'ensemble des réponses sociales à la crise.

Cette conquête ne peut que s'inscrire dans une action durable. Les temps forts nationaux doivent alimenter les actions revendicatives de terrain : c'est là que se gagnent les revalorisations salariales, les emplois.

Risques psycho-sociaux à France Telecom : la direction enfin à l'écoute !

Il faut maintenant déboucher sur des actes concrets.

A leurs demandes, les organisations syndicales ont été reçues le 25 août par la direction du groupe.

Cette rencontre faisait suite aux deux lettres unitaires envoyées les 4 et 13 août dernier dans lesquelles elles dénonçaient la généralisation de la souffrance au travail dans un grand nombre de services en exigeant de la direction :

- ✓ De montrer clairement que vous êtes déterminés à chasser la souffrance au travail de notre entreprise et que c'est désormais une priorité du Comex, en cohérence avec l'engagement de politique santé qui remonte déjà à 2005.
- ✓ D'assurer sans délai votre obligation en tant qu'employeur : protéger la santé physique et mentale des salariés.
- ✓ De répondre enfin favorablement à la demande de négociations, dès la rentrée, pour la déclinaison dans le groupe des dispositions de l'accord interprofessionnel sur le stress intégrant les questions d'organisation et de conditions de travail, de méthode de management...
- ✓ D'inscrire à l'ordre du jour du CNSHCT du 10 septembre la question des suicides à France Télécom
- ✓ De prendre en compte ces événements dans la future intervention de l'ANACT.

L'unité d'action syndicale a une nouvelle fois fait la preuve de son efficacité puisqu'elle a permis un certain nombre d'avancées.

Reconnaissant ainsi la situation de mal-être qui frappe le personnel, la direction s'est engagée notamment sur :

- ✓ L'ouverture des négociations pour la déclinaison de l'accord interprofessionnel stress ;
- ✓ Le recrutement de médecins du travail supplémentaires ;
- ✓ Le renforcement des équipes RH dans les unités opérationnelles.

Conseils de prud'hommes: le gouvernement revoit sa copie !

Un an après la promulgation d'un décret réformant le financement des activités prud'homales, le gouvernement a été contraint de revoir sa copie. C'est le résultat des multiples actions conduites par la Cgt et qui ont rassemblé la grande majorité des conseillers de toutes appartenances syndicales : grèves, manifestations, conférences de presse, signatures de pétitions se sont succédées, soutenues par de nombreux avocats, magistrats et élus locaux.

Les nouveaux décrets, publiés au J.O. du 27 août 2009, apportent des améliorations importantes : le temps de base pour la rédaction des jugements est porté de trois à cinq heures, l'autorisation préalable de dépassement des temps impartis est supprimée, les audiences de référé sont mieux prises en compte.

Ils comportent cependant de graves insuffisances : la limitation du temps alloué à un magistrat pour remplir sa fonction est une atteinte grave et sans précédent au principe constitutionnel d'indépendance ; les possibilités d'étude des dossiers entre l'audience et le délibéré restent très limitées, alors que cette étude est essentielle dans le cadre d'une procédure orale ; enfin, le décret ne précise pas les conséquences d'un dépassement des temps alloués, ce qui peut mettre les conseillers salariés en situation d'absence irrégulière vis-à-vis de leur employeur.

La Cgt prend acte des reculs gouvernementaux et maintient son opposition aux aspects inacceptables du dispositif et, en particulier, son recours engagé devant le Conseil d'Etat.

Croissance

La vraie reprise arrivera quand ça ira mieux pour l'emploi et les salaires

Une hirondelle ne fait pas le printemps.

L'Insee vient d'annoncer les résultats provisoires de l'activité économique au deuxième trimestre. La croissance, autrement dit la hausse du produit intérieur brut, serait de 0,3 %, après quatre trimestres de baisse. Faisant référence à ce chiffre, la ministre de l'Economie, Mme Lagarde annonce que « la France sort enfin du rouge ». Son intention est de justifier la politique du gouvernement qui aurait enfin porté ses fruits ! Pour les salariés, cela aurait été certainement une bonne nouvelle si la situation s'était améliorée sur le front de l'emploi et des salaires. La multiplication des restructurations et la montée des inquiétudes à l'approche de la rentrée confirment le contraire. La performance du deuxième trimestre repose principalement sur deux facteurs : une légère amélioration de la consommation des ménages et un net progrès du solde du commerce extérieur. En revanche, l'investissement des entreprises continue de diminuer, tandis que leur taux de marge s'améliore légèrement. Contrairement à ce que laisse croire la ministre, ces données ne confirment pas une reprise durable. Même avec ce résultat du deuxième trimestre, qui risque d'être révisé, en l'absence d'une amélioration sensible de la situation, le PIB diminuerait de 2,4 % cette année. Un point du PIB représentant environ 20 milliards d'euros, le revenu national en France diminuerait alors d'environ 50 milliards d'euros. Une reprise durable ne peut pas reposer uniquement sur le commerce extérieur. Il faut renforcer les ressorts internes, accroître l'investissement et améliorer le pouvoir d'achat. Tant que l'emploi, les salaires et l'investissement **ne repartent** pas à la hausse, la situation demeure fragile et inquiétante pour des millions de salariés, de privés d'emploi et de retraités.

Synthèse des contributions sur la situation unitaire

La première remarque porte sur le constat que le questionnaire lancé en direction des organisations correspondait à une attente, à un besoin de se poser pour analyser la situation.

C'est à partir d'un travail collectif sur les questions que les analyses ont été construites et que, pour certaines organisations, ce travail va se poursuivre dans des journées d'été. Ainsi, c'est 22 UD, 2 UL, 6 Fédérations qui ont participé à ce travail, complété par 6 contributions individuelles (c'est 5 à 6 fois plus que les questionnements que la Coordination des luttes a sollicité sur l'analyse de chaque temps fort).

Les grandes lignes qui remontent

À la première question sur l'engagement des sections et syndicats CGT, seulement 5 organisations ont répondu faisant ressortir un engagement mitigé, pas toutes en même temps, avec un recul après le 19 mars.

Le portage commun à la totalité des remontées place la CGT comme "leader" de l'expression et de l'action unitaire (la CGT tire tout) et toutes affirment que l'unité nationale est un point d'appui à la mobilisation mais se construit difficilement dans les territoires et les professions et quasi pas du tout dans les entreprises.

Lié à ce constat, les idées suivantes s'expriment :

- ✓ Personne ne peut sortir de l'unité au national allant jusqu'à "celui qui sort est mort".
- ✓ Manque d'investissement des autres

Cette appréciation positive de l'unité est celle des UD, UL et Fédération qui disent toutes qu'elle n'existe pas dans les entreprises, voire même que là, l'adversaire n'est pas le patron mais les autres Organisations Syndicales.

Sur l'évolution depuis 6 mois

Un engagement fort, une réelle dynamique dans les syndicats jusqu'au 19 mars, mais régression et repli sur soi ensuite.

Les raisons apportées

- ✓ Le rythme des temps forts trop éloigné qui a brouillé la stratégie unitaire et celle de la CGT.
- ✓ Le manque de visibilité ou désaccord sur la stratégie.
- ✓ Le manque d'expression de la CGT au-delà de l'expression unitaire.
- ✓ Le désengagement de FO dans les territoires et les propositions de FO au national.
- ✓ L'unité en local qui se fissure.
- ✓ Le comportement des autres démobilise les nôtres.
- ✓ Pas d'unité dans les entreprises.
- ✓ Difficulté d'ancrage revendicatif, y compris par la CGT avec les salariés ne contribuant pas à des luttes offensives ;
- ✓ Peu ou pas de déclinaison de la plateforme unitaire dans les territoires, les professions et dans les entreprises.
- ✓ Manque de connaissance par les syndiqués et les militants des repères CGT.
- ✓ Le résultat des élections européennes a mis une claque aux militants.
- ✓ Des luttes défensives qui enferment les salariés dans leurs entreprises.
- ✓ Peu ou pas de résultat suite aux énormes mobilisations des 29 janvier et 19 mars 2009.

Sur ce qui a bougé dans les actions et dans le travail chez les autres et chez nous : dans les actions, la CGT rassemble le gros des troupes, les autres se font tirer. **Sur le travail**, la démarche unitaire est vue comme du travail supplémentaire, une charge qui occupe les principaux animateurs dans les UD. La CGT souvent en position de médiateur entre les organisations syndicales. Appréciation modérée par certaines UD et Fédérations sur des élaborations communes de tracts et interventions publiques.

Sur le travail en commun, sur le contenu revendicatif et sa projection sur les territoires et les professions

Du côté des Fédérations où un travail unitaire était engagé, il y a un renforcement du portage revendicatif commun. Pour les UD, certaines avancent sur des sujets locaux unitairement, en particulier sur la politique industrielle et certaines ont travaillé la pétition CGT (10 points) unitairement. Le travail en commun globalement est surtout basé sur le partage de la plateforme unitaire jusqu'au 1^{er} mai, mais pas sur sa déclinaison dans les champs territoriaux et professionnels.

En quoi l'unité influe sur notre travail

La surcharge de travail ressentie pour construire l'unité à partir des principaux animateurs conduit vite au constat du manque de bras pour faire le boulot, donc manque de disponibilité pour construire CGT.

La dynamique jusqu'au 19 mars engageait plus de militants dans le déploiement qui, de fait, se sont repliés dans leurs entreprises pour la suite. Il ressort quand même que, dans quelques endroits, l'unité a redynamisé des collectifs militants CGT.

Expression et attentes des organisations ayant répondu : donner de la visibilité à une rentrée offensive, chiffrage des revendications qui aiderait à l'appropriation de celles-ci,

Le 7 octobre en ligne de mire commence à être acté mais ne peut pas être l'étape de rentrée.